

# COUPON SPORT

SAISON  
SPORTIVE  
2016-2017



## DEMANDE D'ATTRIBUTION

### PARTIE I

#### BENEFICIAIRE :

Nom ..... Prénom ..... Fille  Garçon   
 Adresse.....  
 ..... Date de naissance : .....

**Attention : Vous devez être âgé(e) de 10 à 17 ans inclus, être licencié(e) dans une association sportive affiliée à une fédération sportive agréée par le Ministère et bénéficié(e) de l'allocation de rentrée scolaire pour vous-même ou l'un de vos frères et sœurs, ou, si vous êtes une personne porteuse d'un handicap, de l'allocation d'éducation enfant handicapé.**

### PARTIE II

#### ASSOCIATION :

Nom .....  
 Discipline .....  
 Adresse .....

Coût annuel de la cotisation + licence  €

N° d'affiliation coupon sport délivré par l'ANCV  
 .....  
 Club affilié à la fédération de : .....  
 ..... n° .....

**Tampon du club et/ou signature  
du responsable**

### Pièces à joindre



- 1 enveloppe timbrée et libellée aux nom et adresse du bénéficiaire



- Fournir un justificatif de l'allocation de rentrée scolaire pour le jeune (ou l'un de ses frères et sœurs), ou s'il est porteur d'un handicap de l'allocation d'éducation enfant handicapé

**Demande à retourner à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Saône et Loire  
Cité administrative - 24 boulevard Henri Dunant CS 50125 71025 MACON CEDEX**

#### RESERVE A L'ADMINISTRATION :

Nombre de coupons délivrés :  n° : ..... à n° .....  
 Le (date) : ..... Nom de l'agent :

# COUPON SPORT

SAISON  
SPORTIVE  
2016-2017



## ----- NOTE D'INFORMATION -----

### 3 CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- 1 / Les coupons sport peuvent être attribués **aux jeunes âgés de 10 à 17 ans inclus**.
- 2 / Les jeunes concernés doivent être bénéficiaires de **l'allocation de rentrée scolaire (ARS)** ou de **l'allocation d'éducation enfant handicapé (AEEH)**.
- 3 / Il est impératif d'être inscrit dans une **association sportive affiliée**
  - à une fédération sportive agréée par le Ministère
  - **et** à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

### BAREME .

Montant annuel de cotisation + licence (hors coût de l'équipement et des cours particuliers)	Attribution (1 dotation par jeune)
Montant s'élevant de 65 € à 104 €	<b>20 €</b>
Montant s'élevant de 105 € à 199 €	<b>40 €</b>
Montant se situant à partir de 200 € et au-delà	<b>50 €</b>

### FORMULAIRE

La notice d'information et le formulaire de demande d'attribution seront téléchargeables à compter du 16 août 2016 sur le site des services de l'Etat en Saône-et-Loire :

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/>

(tapez « coupon sport » dans la rubrique « recherche » située en haut, à droite de la page d'accueil).

### MODALITES

Les coupons sport sont attribués dans l'ordre de réception des demandes et dans la limite de la dotation annuelle. La demande doit être déposée impérativement avant le 30 juin 2017.  
Lorsque les demandes sont complètes, les coupons sont retournés sous 8 jours.

**CONTACT D.D.C.S. : M. Jean-Pierre MATHIEU au 03 58 79 32 53**

Les coupons sport sont cumulables avec les autres formes d'aides à la pratique sportive.